

REGLES MEDICALES - CADRAGE

Ce schéma des règles médicales a pour objectif de vous décrire les différents cas de figure où un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) est obligatoire, le Questionnaire de Santé FFH (majeur ou mineur) est suffisant ou si aucun document n'est à fournir.

Il est de la responsabilité du club de vérifier que les documents médicaux (Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) ou Questionnaire de Santé (QS)) fournis par le licencié sont conformes aux règlements fédéraux. Le club doit conserver ces documents (CACI ou attestation de réponse au QS) et les tenir à disposition de la fédération en cas de besoin.

Le **CACI** doit dater de moins d'un an au moment de la prise de licence et a une durée de validité de 3 saisons sportives (à l'exception d'une option compétition adulte ou de la pratique d'une activité à contraintes particulières). A l'issue de ces 3 saisons, il doit impérativement être renouvelé. Le médecin doit cocher les sports que le licencié est autorisé à pratiquer. Si, le licencié souhaite pratiquer un sport qui n'était pas coché dans son CACI, il doit en faire remplir un nouveau.

Seuls les questionnaires de santé fournis par la FFH doivent être utilisés : QS Majeur ou QS Mineur. Les réponses au questionnaire de santé sont strictement personnelles et ne doivent pas être remises au club. Chaque questionnaire de santé est assorti d'une attestation qui doit être signée par le licencié (ou son représentant légal) et remis au club si l'individu a répondu NON à toutes les questions du QS.

REGLES MEDICALES - LICENCE HANDISPORT

LICENCIÉ(E) MINEUR

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

PREMIÈRE LICENCE

- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

RENOUVELLEMENT LICENCE

- OPTION COMPETITION
- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

PREMIÈRE DEMANDE
OU RENOUVELLEMENT
D'UNE OPTION **CADRE**
NON PRATIQUANT

RIEN À FOURNIR

CACI

PREMIERE OPTION
DANS UNE DISCIPLINE

- OPTION COMPÉTITION
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

RENOUVELLEMENT
OPTION DANS UNE
DISCIPLINE

- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

LICENCIÉ(E) MAJEUR

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

RENOUVELLEMENT
LICENCE

- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

CACI

PREMIERE OPTION
DANS UNE DISCIPLINE

- OPTION CADRE PRATIQUANT, LOISIR ET COMPÉTITION
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

RENOUVELLEMENT
OPTION DANS UNE
DISCIPLINE

- OPTION COMPÉTITION
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes : plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap.
Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.

REGLES MEDICALES - ATP HANDISPORT

ATP 2 JOURS

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

DEMANDÉ POUR
CHAQUE ATP 2 JOURS

PREMIÈRE DEMANDE OU
RENOUVELLEMENT D'UN
ATP NON PRATIQUANT

RIEN À FOURNIR

CACI

- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*

ATP LONGUE DURÉE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

RENOUVELLEMENT
ATP LONGUE DURÉE

CACI

- **PREMIER** ATP LONGUE DURÉE
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*

* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes : plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap.
Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.